

## Assemblée des délégués du 3 octobre 2025

### Point 3 de l'ordre du jour : Budgets des comptes de résultats et d'investissements 2026

#### 1. BUDGET DU COMPTE DE RESULTATS

##### a) Administration générale

###### **01     Législatif et Exécutif**

###### **0120   Exécutif (Comité de direction, commissions)**

Le montant relatif aux traitements et jetons de présence (compte 0120.3000.00) a été augmenté à CHF 9'000.00 au budget 2026 à la suite du dépassement constaté sur les comptes 2024. L'augmentation est due au passage de 5 à 9 membres du Comité de direction à la suite de l'extension de l'agglomération en 2024, dont l'impact sur les jetons de présence a été sous-estimé. Les séances sont en effet plus longues et la quantité de sujets à traiter est plus importante.

###### **02     Services généraux**

###### **0220   Administration générale**

Concernant le mandat administratif, le montant de CHF 160'000.00 a été maintenu afin d'assurer les tâches administratives de la comptabilité, du secrétariat (30 %) et du Chef de projet (50 %), notamment pour le suivi des projets d'agglomération et la gestion du réseau de transports publics local.

Les autres frais administratifs sont également maintenus à l'identique des montants planifiés au budget 2025.

##### b) Culture, Sports et Loisirs

###### **33     Médias**

###### **3320   Mass media (Informations intercommunales – Communication)**

Les frais pour la gestion du site internet, représentant un montant de CHF 2'000.00 au budget 2025, sont maintenus. Le poste « communication générale » est essentiellement utilisé pour la manifestation Bull'Bouge et représente un montant de CHF 1'200.00.

##### c) Trafic et Télécommunications

###### **62     Transports publics**

###### **6220   Trafic régional et d'agglomération**

Un montant de CHF 2'050'000.00 est prévu pour les coûts d'exploitation non couverts des lignes de transports publics (compte 6220.3130.00). Ceci représente une augmentation de CHF 265'000.00 par rapport au budget 2025. L'augmentation est principalement liée au Plan d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE), dont l'une des mesures, qui pourrait être applicable dès 2026, consiste à modifier l'art. 184 de la Loi sur la Mobilité (LMob) en instaurant une participation paritaire, soit 50 % à la charge de l'Etat et 50 % à celle des communes, alors que l'Etat prend actuellement en charge 57.5% de ces coûts. La participation cantonale est conditionnée à un taux minimal de couverture des coûts qui est de 30 % pour les lignes 201 et 202 (cadence 15') et de 20 % pour la ligne 203

(cadence 30') ou à un taux de remplissage minimal selon l'art. 72 RMob. Ces critères sont remplis pour le réseau Mobul.

Une augmentation des prestations est également prévue dès 2026 avec l'ajout d'une paire de courses supplémentaire sur les lignes 201 et 202 à 6h15. Cela permettra d'offrir une cadence à 15 minutes complète de 6h00 à 20h00 sur ces lignes.

Les « Honoraires et frais d'étude » (compte 6220.3132.00) sont estimés à CHF 40'000.00 et sont subventionnés à 50 % par l'Etat (compte 6220.4631.10). Ils concernent des analyses sur le réseau et le développement de l'offre en transports publics. Ce montant est identique au budget 2025.

Les frais de base relatifs à l'entretien du réseau (compte 6220.3141.00) sont maintenus à CHF 10'000.00.

Aucun montant n'est inscrit quant aux subventions cantonales pour l'exploitation (compte 6220.4631.20) car la participation de l'Etat est désormais directement déduite sur le montant du contrat de prestations.

**Rappel :**

Participations des communes aux frais du trafic d'agglomération

Les montants du chapitre 6220 « Trafic régional et d'agglomération » sont financés selon la clef de répartition des statuts (article 17 al. 1, lettre a), soit en francs par habitant, à raison de 25 % au prorata de la population dite légale, selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75 % au prorata de la population dite légale, pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

A noter que les communes de Broc, Echarlens et Le Pâquier ne participent pas à ces frais, étant donné qu'elles ne sont pas desservies par le réseau urbain de transports publics.

Les participations des communes sont détaillées dans l'annexe « répartition » qui accompagne le budget.

**d) Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

**79 Aménagement du territoire**

**7900 Aménagement du territoire**

Au budget 2026, un montant de CHF 20'000.00 est inscrit pour les honoraires et frais d'étude relatifs à l'aménagement du territoire (compte 7900.3132.00). Ces honoraires comprennent le soutien technique des mandataires au Comité de direction. En 2025, ce montant était de CHF 40'000.00, car il comprenait également CHF 20'000.00 d'honoraires et frais d'étude relatifs à la mobilité qui sont désormais inscrits dans un compte distinct. Un montant de CHF 40'000.00 a aussi été ajouté au budget 2026 pour les honoraires et frais d'étude relatifs à la mesure AGGLO.A.03 « Etude d'harmonisation de la gestion et du dimensionnement du stationnement », portant le total à CHF 60'000.00 (compte 7900.3132.01).

Le montant de CHF 97'400.00 pour les amortissements planifiés (compte 7900.3320.90) correspond à la 4<sup>ème</sup> et dernière tranche d'amortissement du crédit d'étude pour la vision d'ensemble du pôle d'activités de Planchy (mesure U3 du PA4) de CHF 27'400.00 et à la 2<sup>ème</sup> tranche d'amortissement du crédit d'étude pour l'élaboration du PA5 de CHF 70'000.00.

**Commentaire :**

La participation des communes augmente de 13.05 % par rapport au budget 2025.

**2. BUDGET D'INVESTISSEMENTS****a) Transports et télécommunications**

- 61** Circulation routière  
**6150** Routes communales

Le budget des investissements prend en charge la subvention versée par Mobul à titre de solidarité, la part de la subvention reçue de la Confédération et, en revenu, la participation de la commune où les travaux se réalisent.

**Liste des travaux planifiés en 2026 par les communes membres :****Mesures du PA1**

- **Commune de Bulle :**  
M6 Réaménagement de la rue de la Condémine  
pour un montant de CHF 1'085'000.00
  - **Commune Riaz :**  
M20d. MD création d'une liaison entre Riaz et la route de Morlon  
pour un montant de CHF 257'000.00
- Total des investissements PA1** CHF **1'342'000.00**

**Mesures du PA4**

- **Commune de Bulle :**  
ER.A1 Liaison multimodale entre le passage inférieur de Planchy et Combes nord, secteur Industrie  
pour un montant de CHF 1'510'000.00
  - ER.A2 Requalification multimodale des rues de la Léchère et de la Sionge  
pour un montant de CHF 6'257'000.00
  - MD.A1.2 Liaison MD le long du chemin des Crêts entre le chemin des Mosseires et la passerelle au-dessus de la H189  
pour un montant de CHF 240'000.00
  - **Commune de Morlon :**  
MD.A1.11 Création de 535 places vélo sur l'agglomération  
pour un montant de CHF 417'000.00
- Total des investissements PA4** CHF **8'044'000.00**

*Concernant les investissements, y compris les études y relatives, la contribution est calculée pour 80 % à charge de la ou des communes où les travaux sont exécutés, ou pour laquelle/lesquelles ils sont réalisés et pour 20 % en francs par habitant, à raison de 25 % au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75 % de la population dite légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal (cf. statuts, art. 15, al.1, lettre b). Concernant le PA1, la population de 2010 et l'indice du potentiel fiscal ont été fixés à l'année 2011-2012.*

*Les investissements liés au PA3 seront soumis aux mêmes conditions de contribution que ceux du PA1, sur la base de la population et de l'indice du potentiel fiscal de 2017.*

Les investissements liés au PA4 seront soumis aux mêmes conditions de contribution que ceux des PA1 et PA3, sur la base de la population et de l'indice du potentiel fiscal 2021.

## 63 Trafic, autres

### 6340 Planification générale des transports

#### Demande de crédit relative à l'élaboration d'un modèle de trafic (jumeau numérique) de l'agglomération

L'Agglomération a inscrit, dans son projet d'agglomération de 5<sup>ème</sup> génération (PA5), plusieurs études à réaliser à l'échelle de l'agglomération, notamment :

- **AGGLO.A.04 Étude pour le compartimentage du réseau**

Cette mesure vise à restructurer le réseau routier de l'agglomération en compartimentant le trafic motorisé afin de maîtriser la hiérarchie routière, tranquilliser et sécuriser les milieux urbains, favoriser les mobilités douces et l'attractivité des transports publics.

- **AGGLO.A.08 Étude sur les passages à niveaux**

Cette mesure s'inscrit également dans la Vision ferroviaire 2050+ cantonale qui vise une augmentation des cadences et une amélioration de l'intermodalité. L'agglomération Mobul va connaître une augmentation de la fréquence des trains, ce qui entraînera des fermetures prolongées des passages à niveau, impactant particulièrement les transports publics et le trafic routier. Cette étude servira de manière concomitante à évaluer l'impact des passages à niveau sur la circulation actuelle des bus urbains et régionaux et à l'horizon du PA5 (4 lignes de TP urbains à la cadence 15').

Afin d'obtenir des données fiables sur le fonctionnement du réseau routier dans le cadre des études précitées, le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégués de voter un crédit d'investissement permettant de réaliser un jumeau numérique de l'agglomération.

L'élaboration d'un modèle de trafic permettra d'évaluer la pertinence et les conséquences des compartimentages projetés et à « étudier » (AGGLO.A.04) et de la prolongation du temps de fermeture, voire de la suppression des passages à niveau (AGGLO.A.08).

Le montant du crédit a été estimé par notre mandataire sur la base d'un projet similaire réalisé à Neuchâtel. Il se monte à un total de CHF 95'000.00 TTC et se décompose comme suit :

1. Acquisition des données d'origine et de destination du trafic à l'intérieur du périmètre (trafic en échange et trafic interne) issues de la téléphonie
2. Réalisation d'un jumeau numérique de l'agglomération Mobul (modélisation du réseau routier, calibrage du modèle de trafic)
3. Modélisation des compartimentages projetés, de plusieurs scénarios de compartimentage (AGGLO.A.04) et de prolongation du temps de fermeture des passages à niveau (AGGLO.A.08).
4. Mandat de suivi pour organiser l'acquisition, la mise en forme et la transmission des données, pour participer à l'élaboration et à l'évaluation des scénarios, et pour rédiger des recommandations.

#### Crédit d'investissement demandé

1. Acquisition des données.....	CHF	25'000.00
2. Réalisation d'un jumeau numérique de l'agglomération Mobul.....	CHF	20'000.00
3. Modélisation des scénarios.....	CHF	30'000.00
4. Mandat de suivi.....	CHF	20'000.00
<b>TOTAL (TTC).....</b>	<b>CHF</b>	<b>95'000.00</b>

Une subvention de 50 % sera octroyée par le canton sous réserve des disponibilités financières.

Proposition du Comité de direction

Sur la base des explications précitées, le Comité sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 95'000.00 intégralement prévu au budget d'investissement 2026.

Financement : prélèvement sur compte courant de CHF 95'000.00.

Amortissement : sur 4 ans, dès 2027

**En conclusion, le Comité invite l'Assemblée des délégués à approuver les budgets des comptes de résultats et d'investissements 2026, tels qu'ils lui sont présentés.**

**Au nom du Comité de direction**

La Vice-Présidente  
Erika Morand



La Présidente  
Marie-France Roth Pasquier

